



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

Première Commission

6^e séance

Mercredi 19 octobre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Valencia Rodriguez (Équateur)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 53 à 66, 68 à 72 et 153 de l'ordre du jour

(suite)

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale

M. Londoño (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais, en ma qualité d'Ambassadeur de la Colombie mais surtout en tant que collègue et ami de longue date, dire à quel point mon pays et moi-même sommes heureux de vous voir présider les travaux de la Première Commission. Vous pourrez compter sur notre soutien dans l'accomplissement des tâches confiées à cette importante commission, dans un climat de coopération, de concertation et de confiance. Les problèmes importants auxquels nous devons faire face nous obligent à nous engager résolument sur la voie du désarmement général et complet.

La question des armes nucléaires doit être envisagée selon un nouveau concept de sécurité mondiale fondé sur le principe de l'inacceptabilité, aux plans juridique et moral, de l'emploi de ces armes. Les raisons de sécurité avancées par un groupe de pays pour justifier la possession d'armes nucléaires, ainsi que la prorogation illimitée et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sont de toute évidence contraires à l'esprit qui doit présider à ces négociations et risquent même d'avoir pour consé-

quence un accroissement du nombre de ces armes. C'est pourquoi nous espérons que de nouvelles mesures décisives seront prises afin d'éviter d'arriver à une situation aussi complexe.

Alors que nous assistons avec préoccupation à l'enlèvement des négociations à la Conférence du désarmement de Genève, nous estimons que le régime des essais nucléaires et le régime de non-prolifération nucléaire devraient devenir universels, complets, multilatéraux et vérifiables. C'est pourquoi nous appuyons l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Nous continuons d'espérer que l'objectif de l'interdiction tant attendue des armes nucléaires sera finalement atteint et que l'énergie nucléaire sera utilisée à des fins exclusivement pacifiques.

La Colombie accorde une grande attention au désarmement classique, notamment en ce qui concerne le trafic illicite des armes. Ce trafic et ses effets dévastateurs ne constituent pas un phénomène isolé propre à certaines régions du monde. Bien au contraire, il prend chaque jour des dimensions de plus en plus universelles, diverses et dangereuses pour le bien-être de la communauté internationale.

Les fabricants d'armes qui ont vu, avec une préoccupation non dissimulée se réduire leurs profits avec la fin de la guerre froide et la conclusion d'importants accords entre des rivaux traditionnels, aux niveaux national et international, ont décidé d'anticiper une éventuelle crise financière en offrant des réductions alléchantes et des «marchandises» à

prix réduits, au point que, dans de nombreuses régions du monde, il est plus facile d'obtenir un pistolet, une mitrailleuse ou un lance-roquettes qu'un kilo de farine ou des médicaments pour soigner une pneumonie, le paludisme ou la dysenterie.

Il semblerait que certains ne se préoccupent pas du fait que ces armes explosives et les mines antipersonnel sont utilisées pour massacrer des hommes, des femmes et des enfants dans les coins sombres des rues des grandes villes ou dans des zones rurales éloignées aux quatre points cardinaux, souvent dans l'indifférence des autorités gouvernementales, et parfois même avec leur complicité. Le terrorisme, le gangstérisme, les trafiquants de drogues et autres groupes de délinquants de toutes catégories en sont les bénéficiaires.

Si l'on n'adopte pas rapidement aux niveaux universel et national des mesures promptes et efficaces contre le trafic d'armes, tous les pays en seront victimes. En cela, comme pour d'autres phénomènes, rares seront ceux qui pourront faire abstraction de leurs lamentables conséquences.

Il serait surprenant que les accords de désarmement ne représentent que des réussites politiques spectaculaires, des garanties militaires ou des nécessités économiques pour les gouvernements de certains pays, alors que des centaines d'hommes et de femmes dans différentes parties du monde, qui n'ont même pas entendu parler de désarmement nucléaire, connaissent l'angoisse et la détresse sous l'attaque traître et implacable des armes, des mines et des explosifs qui sont vendus et font l'objet d'un trafic comme sur un marché de place publique.

Peut-être, devant ce phénomène, serait-il préférable de fermer les yeux et de passer discrètement à côté de ce problème quotidien pour s'occuper exclusivement de la théorie sophistiquée des armes nucléaires?

Seules la coopération, la confiance et la volonté de chacun d'entre nous permettront de créer un monde exempt du fléau de la guerre et de la destruction, un monde dans lequel le bien-être des peuples l'emportera sur les considérations mercantiles. Il faut par conséquent continuer de travailler à l'élaboration d'un traité effectif sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur le désarmement général et complet, mais sans oublier d'autres aspects de la question, car le désarmement doit être avant tout une garantie réelle de paix et de progrès pour les peuples et pas seulement une question régulièrement évoquée, ornée de théories exposées dans les salons d'universités, d'associations et d'organisations.

M. Al-Sahlawi (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation du Qatar, je voudrais exprimer ma satisfaction de voir le Président élu à ce poste. Je voudrais l'assurer de notre entière coopération dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées. J'aimerais également féliciter les membres du bureau de leur élection.

Je voudrais tout d'abord déclarer que mon pays appuie totalement toute mesure prise aux niveaux international, régional ou autre en faveur d'une réduction des armes, et notamment les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous invitons tous les pays, petits et grands, à adhérer aux conventions internationales qui interdisent les armes de destruction massive, de même que les armes classiques provoquant des dommages excessifs et frappant sans discrimination. Je tiens à louer ici le Traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques, dont le Qatar a été parmi les premiers signataires.

Depuis 1974, le point relatif à la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qui a pris depuis maintes résolutions dans ses sessions successives, invitant toutes les parties intéressées à prendre les mesures nécessaires pour la réalisation de cet objectif. Certains principes ont été élaborés en attendant la création de cette zone exempte d'armes nucléaires, mais nous approchons du XXIe siècle sans que cet objectif soit atteint, pour des raisons qui sont connues de tous.

Une série de principes fondamentaux devrait servir de base aux efforts relatifs à la paix et à la sécurité internationales et au désarmement dans la région du Moyen-Orient, voire dans le monde entier. La paix et la coexistence pacifique entre les nations et les peuples de différentes ethnies ne peuvent exister sans l'engagement concret de tous les États du monde à ces principes, dont le non-recours à la force ou à la menace d'utiliser les armes contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États; la solution des conflits et différends par la voie pacifique tels le dialogue, l'arbitrage ou le recours à la juridiction internationale; le refus de l'occupation et de l'expansion aux dépens d'autrui; la réaffirmation du droit de chaque État à la souveraineté et à l'indépendance; la reconnaissance des frontières internationalement reconnues et du droit de chaque pays au développement économique et social, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international.

Pour toutes ces raisons, l'État du Qatar a toujours cherché à consolider ces concepts dans notre région, qui aspire à voir s'établir comme des constantes la paix, la sécurité, les relations de bon voisinage et la coexistence entre

tous les États du Moyen-Orient. Mon pays continue de penser que tous les pays de la région, sans aucune exception, doivent adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De même, il appuie toutes les initiatives tendant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, d'autant plus que nous sommes au seuil d'une ère nouvelle qui, nous l'espérons, verra régner la paix et la sécurité dans le monde.

La réalisation de l'objectif de la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient sera profitable à tous les pays de la région dans les domaines économique et social, car une grande partie des budgets des pays de la région est affectée actuellement à l'armement et au maintien de forces défensives considérables.

Si le processus actuel de paix aboutit à des résultats qui inspirent confiance à toutes les parties, le climat empreint de tension et de méfiance se transformera en climat de quiétude et de coexistence. À partir de là, il ne sera plus nécessaire de continuer à être sur le qui-vive et à s'armer, et on pourra dorénavant réaffecter les vastes ressources, actuellement consacrées à l'armement, au développement économique et social. Les peuples de la région en ont grandement besoin s'ils veulent améliorer leur niveau de vie et assurer un avenir meilleur aux générations futures.

Pour en revenir à la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, nous espérons qu'une paix globale s'établira et qu'un climat propice à la réalisation de cet objectif s'instaurera, de façon à renforcer le processus de désarmement nucléaire et à promouvoir la paix et la sécurité au sein de la région et dans le monde entier.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation de l'Indonésie, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes pleinement convaincus que, sous votre direction éclairée, les travaux de la Commission à la présente session seront couronnés de succès. Nous vous assurons de notre plein appui et de notre active coopération dans l'exercice de vos fonctions. Qu'il me soit permis aussi de saisir cette occasion pour féliciter les autres membres du bureau de leur élection à l'unanimité.

La présente session de la Première Commission se déroule dans le contexte d'une évolution encourageante dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Toutefois, les espoirs suscités par cette évolution

continuent d'être tempérés par le climat d'indécision, d'ambiguïté et d'incertitude qui a caractérisé les efforts multilatéraux déployés dans ce domaine durant l'année écoulée.

La fin de la guerre froide n'a pas complètement éliminé dangers que représentent les armes nucléaires; la diminution de la menace de guerre nucléaire qui en a résulté ne change rien par conséquent à la nécessité du désarmement nucléaire, qui reste un impératif. Par ailleurs, nous pouvons tirer parti des nombreuses tendances positives qui sont apparues dans les domaines cruciaux de la limitation des armements. Nous espérons qu'il sera bientôt mis fin à l'augmentation quantitative des armes nucléaires. Le nombre total d'ogives nucléaires est en diminution. La conclusion du deuxième Traité de réduction des armes stratégiques (START II) a permis une réduction sensible des deux plus importants arsenaux nucléaires du monde. Les nouvelles réductions qui vont bien au-delà des engagements pris dans le cadre de START, parallèlement aux négociations qui ont lieu avec les autres puissances nucléaires, devraient mener à un processus irréversible de désarmement nucléaire. L'annonce par les États-Unis de nouvelles réductions de leurs arsenaux, le placement de l'uranium enrichi sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la fermeture de certaines usines de mise au point et d'essai d'armes sont d'autres signes encourageants.

Nous nous félicitons de l'adhésion du Bélarus, du Kazakhstan et de la Géorgie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et nous espérons que l'Ukraine y adhèrera aussi.

L'objectif d'une dénucléarisation du continent africain est désormais à portée de main, tout comme la mise en oeuvre complète du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco. L'un et l'autre constituent un pas important vers la mondialisation du processus de désarmement nucléaire. Le moratoire déclaré sur les essais nucléaires continue d'être respecté par la plupart des États dotés d'armes nucléaires.

Toutefois, s'agissant des aspects négatifs, de nouvelles incertitudes et de nouveaux dangers se profilent à l'horizon. Nous ne pouvons ignorer que de vastes quantités de matières fissiles, de l'uranium et du plutonium enrichis échappent aux garanties, ce qui met gravement en danger la paix et la sécurité internationales. Nous sommes également inquiets par le manque de progrès dans les négociations visant la création d'une organisation pour l'interdiction des armes chimiques, notamment en ce qui concerne l'article 11 de la Convention

sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques et sur leur destruction, qui a trait à la coopération économique et technique. Ce qui ne manquera pas d'avoir des incidences sur l'avenir de la Convention, en particulier sur son entrée en vigueur en temps voulu, son adhésion universelle et sa mise en oeuvre effective.

On ne peut non plus ignorer le fait que certaines puissances nucléaires continuent de s'opposer à une interdiction totale des essais ou, à tout le moins, d'adopter une attitude ambiguë à cet égard. Pour nombre d'entre nous si ce n'est la majorité, l'importance que revêt une interdiction totale des essais en tant qu'instrument efficace de lutte contre la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires et en tant que pas décisif vers le désarmement nucléaire, sans parler de l'urgente nécessité de cette mesure pour la protection de notre environnement, n'est plus à démontrer. C'est un objectif qui est également énoncé dans le préambule du TNP. C'est pourquoi la poursuite des essais et l'impossibilité de maintenir le moratoire risquent de mettre en péril le TNP et de remettre en question son intégrité. En l'absence d'une interdiction complète des essais dans le cadre d'un calendrier spécifique, de nombreux États non nucléaires ont fait savoir officiellement leur opposition à une prorogation indéfinie du TNP. On prend également de plus en plus conscience du fait que les graves conséquences liées à la poursuite des essais dépassent de loin les avantages qui en découlent, et risquent de nuire gravement aux efforts entrepris actuellement pour limiter et éliminer les armes nucléaires. Bref, les essais constituent un dangereux anachronisme dans l'ère de l'après-guerre froide.

Le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires dispose désormais d'un texte évolutif, qui marque le commencement d'efforts sincères déployés pour aboutir à une interdiction complète des essais. Nous prenons note avec satisfaction que les initiatives en cours portent sur toute une gamme de questions pertinentes, tandis que des travaux de fond sur des questions spécifiques et interdépendantes se poursuivent parallèlement. De même, ces initiatives ont tenu dûment compte de toutes les propositions existantes et se sont inspirées des connaissances et de l'expérience acquises au fil des ans. Il est toutefois regrettable que, malgré l'urgence impérative et les obligations découlant du Traité, les négociations au sein de la Conférence du désarmement se trouvent dans l'impasse et que ceux qui espéraient voir se réaliser des progrès sensibles n'aient guère de raison d'être optimistes.

Ce qu'il faut maintenant, c'est faire preuve de volonté politique afin de donner plus de sérieux aux négociations

techniques et d'arriver à la conclusion d'une interdiction complète, non discriminatoire, universelle, ainsi que multilatéralement et efficacement vérifiable dans le cadre d'un calendrier spécifique qui en ferait un élément réellement crédible d'un régime équilibré de non-prolifération nucléaire. Il incombe donc aux parties aux négociations de redoubler d'efforts afin de tomber d'accord sur le texte dont est actuellement saisie la Conférence du désarmement. Les délibérations de la prochaine réunion intersessions du Comité spécial doivent reprendre avec un plus grand sentiment d'urgence, en raison de la tenue de la Conférence d'examen du TNP en 1995.

Nous sommes conscients que l'objectif d'une interdiction complète des essais ne peut être atteint que par des initiatives multilatérales. C'est pourquoi la Conférence du désarmement devrait déployer des efforts concertés parallèlement aux initiatives multilatérales plus larges entreprises dans le cadre de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais. Nous ne devons pas relâcher mais au contraire intensifier les efforts que nous faisons pour parvenir à notre objectif commun : la réalisation d'une interdiction complète des essais. Dans ce contexte, il conviendrait peut-être voir ce que la Conférence d'amendement peut faire pour promouvoir notre objectif, compte tenu en particulier du manque de progrès au sein de la Conférence du désarmement, et déterminer le moment approprié pour la reprise de la Conférence d'amendement.

Dans ce cas, des contacts étroits devraient être néanmoins maintenus avec la Conférence du désarmement, et des mesures appropriées devraient être prises pour éviter tout double emploi. Les deux instances peuvent s'épauler mutuellement, mais il est essentiel que les pourparlers progressent rapidement vers la conclusion d'une interdiction complète des essais. Et la grande majorité des États Membres ne devraient pas être tenus à l'écart de ce processus. Il faudrait au contraire que ces États puissent contribuer à la réalisation de l'objectif longtemps recherché d'une interdiction complète des essais.

La Conférence d'examen et de prorogation du TNP qui doit se tenir l'année prochaine sera un événement d'une importance capitale pour la communauté internationale. Elle offrira une occasion unique de procéder à une évaluation sérieuse de la mise en oeuvre du Traité. En tant que gardien juridique et politique principal contre la prolifération, le Traité a grandement contribué à la limitation des armements nucléaires. Pourtant, pour de nombreux États Membres, le bilan général du TNP n'est guère encourageant. Les parties continuent d'avoir des points de vue divergents sur des questions d'importance cruciale. Par conséquent, les ques-

tions que nous aborderons l'année prochaine ne devraient pas être simplifiées à l'extrême au point de se résumer à choisir entre la durée limitée ou illimitée du Traité ou sa prorogation conditionnelle ou inconditionnelle.

Il ne fait pas de doute que la question de la prorogation du TNP est liée à des questions aussi cruciales que le désarmement nucléaire, la diffusion à des fins pacifiques du savoir-faire en matière nucléaire, les assurances de sécurité données aux États non nucléaires et l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires et les progrès réalisés dans ces domaines. Toutes ces questions ont dominé les négociations ayant conduit au TNP et les conférences d'examen dont il a fait l'objet par la suite. En conséquence, la conclusion d'accords sur ces questions assurera un régime de non-prolifération réellement acceptable pour la grande majorité des États non nucléaires.

J'ai déjà exprimé des inquiétudes au sujet du manque de progrès dans les négociations sur une interdiction complète des essais à la Conférence sur le désarmement. Il ne fait aucun doute que la conclusion rapide d'une interdiction complète des essais aura une incidence favorable sur la décision de proroger le TNP. La question des assurances de sécurité est tout aussi importante et réclame que nous l'examinions d'urgence et sérieusement, d'autant qu'elle ne manquera pas d'influer sur les négociations concernant un traité d'interdiction complète des essais et sur les conférences d'examen du TNP. À cet égard, il est utile de mentionner l'importance que la dixième réunion au sommet du Mouvement non aligné a accordée à une convention multilatérale et juridiquement contraignante. Cette position a été récemment réaffirmée au Caire par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, lorsqu'ils ont déclaré que :

«... les assurances de sécurité données aux États non nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires à leur encontre apporteront une solution positive quant à certains dangers inhérents à la présence de telles armes. Ils ... ont appelé la Conférence sur le désarmement à aboutir d'urgence à une convention internationale ayant force obligatoire à cet effet.» (A/49/287, par. 54)

Une autre question pertinente est la levée des barrières qui empêchent l'accès à la technologie par l'imposition de régimes spéciaux de contrôle des exportations faisant obstacle au développement économique et social des pays en développement. Une véritable non-prolifération peut aussi être favorisée par l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires dans des régions correctement définies et sur la base d'un consensus entre les États concernés. Il n'est pas

inutile de redire qu'en Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) travaille depuis quelques années à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires, qu'elle s'efforce maintenant de réaliser en consultation avec d'autres pays intéressés. À notre avis, cela contribuera sensiblement à la non-prolifération et au désarmement nucléaire.

Ayant examiné un certain nombre de questions pertinentes étroitement liées à la prorogation du TNP, ma délégation pense qu'il n'est pas réaliste d'envisager une prorogation indéfinie du Traité. Il serait sage au contraire d'envisager sa prorogation pour une période donnée, grâce à quoi le Traité continuerait d'enrayer efficacement la prolifération. En même temps, et afin de renforcer le TNP, les parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, doivent s'engager solennellement à mettre en oeuvre toutes les dispositions du TNP, de façon à ne pas perpétuer le statu quo.

La question de l'utilisation des matières fissiles à des fins militaires est tout aussi importante. Bien qu'il soit déjà clairement reconnu que l'interdiction de leur production contribuera sensiblement à la non-prolifération nucléaire et au désarmement nucléaire, nous voudrions souligner que la question des stocks existants doit être traitée en même temps. Nous sommes inquiets face à l'accumulation, même par certains États non nucléaires, de grandes quantités de plutonium pouvant servir à la fabrication d'armes et provenant de réacteurs civils. À ce jour, aucune solution satisfaisante n'a été élaborée pour régler ce problème, et l'opportunité du traitement civil du combustible irradié est devenue une autre source de désaccord.

Des organisations régionales et sous-régionales continuent de contribuer sensiblement à la cause du désarmement et de la sécurité. Dans la région Asie-Pacifique, le Forum régional de l'ANASE, inauguré lors d'une réunion historique tenue à Bangkok en juillet dernier, reflète la volonté des pays de la région d'assurer un environnement politique et sécuritaire pacifique et stable à leurs peuples. Ce Forum offre l'occasion aux États de la région et aux puissances étrangères d'échanger régulièrement leurs points de vue et de se consulter sur des questions de sécurité d'intérêt commun. Ce type d'action régionale en faveur de la paix et de la sécurité peut contribuer à faire naître un sens plus profond de participation et à la démocratisation des affaires internationales. Le Forum est unique parce qu'il a été créé non pas en réaction à une crise quelconque mais à titre de diplomatie préventive pour gérer un changement stratégique et permettre ainsi l'émergence de relations stables entre les États intéressés.

S'agissant de la question de la transparence en matière d'armements, nous partageons l'avis largement répandu selon lequel l'actuel Registre des armes classiques n'est qu'une étape vers l'élaboration d'un instrument plus global, couvrant tous les types et toutes les catégories d'armes, de stocks, de production nationale et de recherche de mise au point, d'essai et d'évaluation en cours en matière d'armements. Tous ces aspects sont étroitement liés aux perceptions en matière de sécurité, lesquelles ne peuvent être ignorées. Il est donc opportun d'aborder cette question d'un point de vue plus large. Malheureusement, le groupe d'experts chargé d'étudier cet élargissement se trouve dans l'impasse, ce qui fait peser des doutes inquiétants sur la question, vu que de nombreux États ont indiqué qu'ils n'accepteraient le Registre qu'à condition qu'il soit plus global.

Enfin, ma délégation a souscrit depuis longtemps aux propositions relatives à la rationalisation des travaux de la Première Commission et à la réforme de son ordre du jour. Nous sommes encouragés de voir que cette tâche a bien commencé. Nous avons pris note de la liste indicative des questions essentielles susceptibles de figurer dans chacun des principaux domaines. Ma délégation se félicite de la nouvelle approche adoptée dans le cadre des efforts visant à renforcer l'efficacité de la Première Commission, étant bien entendu qu'il s'agit là d'une base provisoire. Si cette approche facilite une décision plus rationnelle et précise, elle pourrait être officialisée sous forme d'une résolution ou d'une autre décision. D'un autre côté, la Commission pourrait poursuivre d'autres discussions quant au moyen de dynamiser nos efforts actuels.

M. Fostervoll (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation de la Norvège, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du bureau, pour votre élection. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec vous dans les semaines à venir, sous votre direction compétente.

Les faits nouveaux enregistrés durant l'année écoulée confirment l'apparition, dans le sillage de la guerre froide, de nouveaux défis à la paix et à la sécurité. On reconnaît de plus en plus que le concept de sécurité doit être élargi. Nous devons continuer à rechercher des moyens plus efficaces d'arrêter la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes confrontés à de nouveaux risques, y compris d'ordre écologique, découlant de la réduction considérable des armes nucléaires et chimiques. Nous n'avons toujours pas trouvé d'instruments efficaces pour faire face au nombre croissant de conflits régionaux et

internes. Les rivalités ethniques et les conflits entre minorités menacent la stabilité et la sécurité dans plusieurs régions du monde.

Un nouveau rôle pour les organisations régionales en matière de règlement de conflits et d'instauration de la paix est en train de voir le jour, non seulement en Europe mais dans d'autres parties du monde également. L'Union européenne est en train de façonner, de manière significative, l'avenir de l'Europe; au plan mondial, sa contribution est également importante. C'est essentiellement pour ces deux raisons que la Norvège souhaite adhérer à l'Union européenne, et je voudrais saisir cette occasion pour m'associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur Hoffman, de la République fédérale d'Allemagne, au nom de l'Union européenne.

Il s'est produit dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement une évolution que l'on peut qualifier d'encourageante. Dans les pays autrefois impliqués dans le conflit Est-Ouest, on a procédé à des réductions considérables du nombre des armes nucléaires. On s'achemine lentement mais sûrement vers l'entrée en vigueur d'un régime mondial d'interdiction des armes chimiques. Notre tâche consiste à veiller à ce que tous les engagements pris soient honorés de bonne foi et dans le respect des traités.

Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (CFE) a été salué à juste titre comme un jalon dans l'histoire du désarmement conventionnel. Il contient des éléments dont pourraient s'inspirer d'autres régions. En dépit des changements radicaux qui se sont produits depuis la signature, à Paris en 1990, du Traité CFE, celui-ci demeure un des piliers de la structure européenne de sécurité. Le Sommet de Budapest de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) devrait réaffirmer la nécessité de sa pleine mise en oeuvre. Partant de là, nous devrions progresser davantage vers un ordre européen de sécurité fondé sur la coopération et non sur le conflit. La décision prise par 22 pays européens de se joindre au Programme de partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord constitue une importante contribution à la réalisation de cet objectif.

Nous nous félicitons des nouvelles encourageantes émanant de la récente réunion au sommet entre les États-Unis d'Amérique et la Russie concernant l'accélération du processus de destruction aux termes du Traité START II. Cet accord représente une contribution tangible au processus visant à rendre le désarmement irréversible et à nous rapprocher davantage d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le processus de démantèlement et de destruction des armes nucléaires s'accompagne de nouveaux risques. Dans les régions où des armes de destruction massive étaient fabriquées, essayées et entreposées, l'environnement a été endommagé, parfois de manière irréversible. La prévention d'une nouvelle détérioration de l'environnement par suite de l'accélération du processus de désarmement constitue une difficulté majeure de plus. Nous devons reconnaître que des problèmes d'une telle ampleur ne peuvent être réglés que dans un contexte multilatéral plus large, ce qui exige une assistance et une coopération internationales. La Norvège est prête à faire sa part dans cet effort commun. La question de la coordination et de l'affectation des ressources nécessaires pour relever ces nouveaux défis devrait être examinée de toute urgence dans toutes les instances appropriées.

Dans ces circonstances, nous nous félicitons tout particulièrement de ce que, lors de la réunion au sommet qui s'est tenue récemment entre les États-Unis et la Russie une plus grande attention ait été accordée à l'aspect écologique du problème du traitement des déchets radioactifs de l'Arctique, auquel les deux pays ont convenu de s'attaquer ensemble. L'invitation lancée à d'autres États intéressés mérite une réponse positive, et je voudrais saisir cette occasion pour dire que mon gouvernement est prêt à jouer un rôle actif dans cette entreprise.

L'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la prorogation illimitée et inconditionnelle de ses dispositions font partie depuis longtemps des objectifs de la politique norvégienne. Il est essentiel que notre prise de conscience de la nécessité d'enrayer la prolifération des armes de destruction massive se traduise par des mesures concrètes. Nous devrions avoir pour priorité commune de renforcer le régime servant d'instrument fondamental contre la prolifération nucléaire. Les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique doivent encore être renforcées — notamment par des inspections sur place ou à l'improviste — pour empêcher le détournement de matières fissiles, aussi bien que de technologies et d'équipements stratégiques, à des fins d'armement.

Nous nous félicitons des progrès réalisés récemment vers une adhésion universelle au TNP, auquel le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Géorgie viennent d'adhérer. L'Argentine et l'Algérie ont par ailleurs annoncé leur intention d'en faire autant avant la Conférence de 1995. Nous tenons à dire combien nous apprécions les efforts que fait l'Ukraine pour mettre en oeuvre la déclaration trilatérale, et nous espérons que ce pays adhérera rapidement au Traité, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

L'élan acquis dans le domaine du désarmement nucléaire doit être maintenu. Nous devons donc chercher à progresser rapidement sur un certain nombre de questions connexes.

La première de ces questions est la nécessité, pour les puissances nucléaires, de prendre l'engagement ferme de renoncer à la menace ou à l'emploi de l'arme nucléaire contre les États qui n'en possèdent pas. La fourniture de ces garanties est une condition politique préalable à tout régime de non-prolifération équilibré.

La deuxième question est la nécessité, pour toutes les puissances nucléaires, de confirmer à nouveau leur engagement à l'égard d'un monde dénucléarisé.

Troisièmement, nous nous félicitons des progrès accomplis actuellement dans les négociations sur l'interdiction complète de tous les essais nucléaires. Nous avons une chance unique de conclure un traité d'interdiction complète des essais dans le courant de l'année prochaine. Pour les États dotés d'armes nucléaires, pareil traité constituerait une contrepartie raisonnable à un ferme engagement à un régime vigoureux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'une durée illimitée. Il conviendrait d'accélérer les négociations étant donné qu'il est souhaitable que des progrès sensibles et crédibles soient faits avant la convocation de la Conférence d'examen du TNP.

Quatrièmement, nous sommes heureux que pour ce qui est de la majorité des États dotés d'armes nucléaires, les moratoires unilatéraux sur les essais restent en vigueur. L'explosion nucléaire expérimentale effectuée récemment en Chine est infiniment regrettable. Elle a suscité à juste titre des réactions vives et négatives au sein de la communauté internationale. Une fois encore, nous prions instamment la Chine de s'abstenir de procéder à de nouveaux essais et de se joindre aux autres États dotés d'armes nucléaires en déclarant un moratoire.

Cinquièmement, il faut de toute urgence envisager d'interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Des négociations en la matière devraient être engagées sans plus tarder.

Sixièmement, des quantités énormes de plutonium destiné à la fabrication d'armes seront retirées des ogives démantelées par suite de la mise en oeuvre des accords START, de même que des centaines de tonnes d'uranium fortement enrichi. Des mesures concrètes doivent être prises pour mettre en place un régime prévoyant la déclaration des stocks de toutes les matières destinées à la fabrication

d'armes, parallèlement à des mesures adéquates de transparence.

Septièmement, le transfert illégal et le trafic de matières nucléaires d'une qualité permettant la fabrication d'armes sont des sujets de plus en plus préoccupants. Ce problème semble découler, entre autres, d'un système de protection physique inadéquat, de systèmes déficients de vérification et de contrôle, et de contrôles insuffisants de ces matières aux frontières. Toutes les mesures administratives et juridiques pertinentes doivent être appliquées et, si nécessaire, renforcées. Il faut convenir de mesures plus efficaces afin d'enregistrer, gérer et contrôler les stocks existants de plutonium. L'assistance internationale devrait être encouragée dans les cas où les systèmes nationaux de vérification et de contrôle, de même que la protection physique, sont inappropriés. En outre, l'entreposage sûr des matières fissiles est une question dont il faut s'occuper de toute urgence si l'on veut empêcher toute nouvelle dégradation de l'environnement du fait du processus de désarmement mondial.

Les mines terrestres sont parmi les armes les plus cruelles couramment employées dans la guerre. Elles frappent aveuglément et causent des souffrances à de larges segments de la population civile. Elles continuent à semer la terreur des années — voire des décennies — après que les hostilités ont pris fin. La Norvège, qui participe depuis des années aux opérations de maintien de la paix et aux opérations de déminage des Nations Unies, a pu se rendre compte directement des conséquences de l'utilisation répandue et irresponsable des mines terrestres. Nous sommes en faveur de la proposition de création d'un fonds d'affectation spéciale volontaire, géré par les Nations Unies, destiné à promouvoir et financer les programmes d'information et de formation liés au déminage et à faciliter le lancement d'opérations de déminage.

De nouvelles mesures sont nécessaires pour renforcer le fondement juridique et l'autorité de la Convention des Nations Unies sur les armes inhumaines de 1980, qui, entre autres, vise à réglementer l'utilisation des mines antipersonnel. Nous réclamons l'interdiction complète des exportations de mines terrestres, qui représentent le pire danger pour les civils. Nous pensons qu'il est grand temps d'arriver à un accord visant à limiter la production et l'emploi des mines terrestres, et de mettre au point un régime de vérification efficace pour en faire respecter les dispositions.

Le moment est venu d'augmenter le nombre des membres de la Conférence du désarmement. Cette question est essentielle pour adapter la Conférence aux nouvelles

réalités internationales. Nous pensons qu'en accueillant de nouveaux membres, la Conférence du désarmement pourra acquérir une plus grande légitimité et une plus grande crédibilité. Il ne sera possible de sortir de l'impasse actuelle que si la volonté politique se manifeste. Une ferme résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies demandant une augmentation, dans un proche avenir, du nombre des membres de la Conférence serait, à notre avis, une réaction appropriée à la situation insatisfaisante actuelle.

M. Dimitrov (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) :
Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence de cette commission. La délégation bulgare est certaine que sous votre direction éclairée, la Commission obtiendra des résultats tangibles. Nos hommages vont également aux autres membres du bureau, ainsi qu'au Secrétaire de la Commission, M. Kheradi. Je voudrais également rendre hommage à l'excellent travail effectué par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner de l'Allemagne.

Nous avons récemment assisté à un certain nombre d'événements positifs dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, qui ont ouvert la voie à un monde meilleur et plus stable. En même temps, toutefois, la communauté internationale doit faire face à des défis graves et à des risques d'instabilité dus à la désintégration d'États, au nationalisme militant et aux rivalités ethniques et religieuses. La pauvreté, le sous-développement, les violations des droits de l'homme et la dégradation de l'environnement peuvent gravement saper la sécurité et la stabilité internationales au niveau non seulement régional, mais mondial. Donc un système de sécurité collective qui fonctionne bien demeure l'objectif à atteindre.

L'évolution importante dans le sens d'un recours plus large aux mesures de rétablissement et de maintien de la paix devrait, à notre avis, s'accompagner de nouveaux efforts dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.

La République bulgare se félicite de l'approche et des initiatives en matière de désarmement et de limitation des armements présentées en séance plénière à l'Assemblée générale par le Président des États-Unis, M. William Clinton, et par le Président de la Fédération de Russie, M. Boris Eltsine. Ces initiatives mettent en exergue la nécessité de poursuivre le processus de réduction des arsenaux stratégiques, ainsi que de redoubler d'efforts pour stopper la prolifération des armes de destruction massive, contrôler les matières nucléaires et empêcher leur trafic illicite.

La non-prolifération reste en tête des questions inscrites à l'ordre du jour de la communauté internationale. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste le fer de lance du régime de limitation internationale des armements, et une base importante, tant pour la non-prolifération nucléaire que pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La mise en oeuvre continue et stricte du TNP et des accords correspondants de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique est une condition *sine qua non* pour assurer la viabilité et le rôle stabilisateur du régime de non-prolifération nucléaire. Notre monde a besoin de toute urgence de mesures internationales très efficaces pour contrôler les matières nucléaires et pour détecter à temps et empêcher les transferts ou la production clandestine. L'extension indéfinie et inconditionnelle du TNP au-delà de 1995, que la Bulgarie appuie résolument, devrait, à notre avis, être placée en tête de l'ordre du jour du désarmement et de la limitation des armements.

Les négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction totale des essais nucléaires représentent une réponse opportune aux préoccupations en matière de prolifération. Le traité en question devrait être vérifiable, recueillir une adhésion universelle et avoir une durée indéfinie. Il contribuerait dans une grande mesure à mettre un terme à l'accumulation qualitative d'armements en conduisant à une cessation complète de tous les essais nucléaires par tous les États, dans tous les environnements, et à jamais.

Cet objectif ambitieux suppose l'existence d'un régime de vérification minutieux, dont le système de surveillance internationale constituerait un élément central. La Bulgarie a participé à l'échange de données sismiques et au processus de création d'un centre national temporaire de données disposant de moyens d'action plus étendus, dans le cadre du futur système de surveillance internationale. La vérification non sismique, y compris les technologies des radionucléides, des infrasons, de l'hydro-acoustique et des satellites, qui continue de faire l'objet de divergence de vues à la Conférence du désarmement, devrait, à notre avis, compléter le régime de vérification.

Nous sommes également en faveur de la tenue de négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements. À notre avis, la conclusion rapide d'un accord sur cette question contribuerait grandement à mettre un terme à l'accumulation qualitative d'armes nucléaires.

La viabilité du régime de non-prolifération et du TNP, qui en est la pierre angulaire, serait nettement accrue si l'on étendait les garanties de sécurité crédibles et juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité. La Bulgarie en appelle à une attitude plus ouverte dans ce domaine, afin d'établir un équilibre entre les intérêts des États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui n'en possèdent pas, et de parvenir rapidement à un accord.

Cela dit, la délégation bulgare est toutefois d'avis que le fait de lier les questions de la prorogation du TNP et des négociations sur les assurances négatives en matière de sécurité à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires et à tout autre problème de désarmement ne servirait pas la cause de sécurité commune.

La non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs présente un autre aspect d'actualité : celui d'empêcher la mise au point, la production, le stockage ou l'acquisition d'armes biologiques ou chimiques. La Bulgarie est au nombre des 10 premiers États qui ont ratifié la Convention sur les armes chimiques. Le processus de ratification et d'adhésion universelle à la Convention se trouve, toutefois, à un stade précoce et ma délégation estime qu'il conviendrait de lancer un appel en faveur d'une ratification plus rapide de la part de tous les États parties à la Convention.

Indépendamment des réalisations récentes, la question de la Convention sur les armes biologiques continue d'exiger des mesures supplémentaires. Bien que la Conférence spéciale des États parties à la Convention sur les armes biologiques se soit achevée avec succès à Genève, l'élaboration d'un protocole de vérification légalement contraignant devrait demander plus de temps. Des contrôles sur les exportations nationales de produits pouvant être diversement utilisés et touchant aux armes chimiques et biologiques sont, de même que des efforts internationaux déployés sous l'égide du groupe australien, également nécessaires.

La Bulgarie a inscrit ces mesures et d'autres dans sa législation nationale, qui couvre aujourd'hui un large éventail de politiques de non-prolifération concernant les armes nucléaires, chimiques et biologiques et leurs vecteurs, y compris la prévention de transferts non autorisés d'armes classiques. En même temps, nous continuons de chercher à devenir membres à part entière de tous les régimes de non-prolifération et du forum de l'ex-Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations (COCOM).

L'ordre du jour du désarmement et de la limitation des armements est de plus en plus axé sur les armes classiques et les questions connexes. La Bulgarie pense qu'une ouverture et une transparence plus grandes en matière d'armements, soumises à des règles strictes et pratiquées réciproquement, pourraient renforcer la paix et la stabilité. Une accumulation excessive et déstabilisante d'armes classiques, en particulier dans les zones de tension et de conflit, est une menace pour la sécurité et la stabilité. La pratique de cette transparence et de cette ouverture réclame un effort collectif.

La Bulgarie a contribué au Registre des Nations Unies sur les armes classiques depuis la première année de sa création, tout en fournissant également des données supplémentaires. Nous sommes en faveur de l'inclusion de données sur les dotations militaires et les acquisitions par le biais de la production nationale. L'interprétation par des institutions internationales compétentes des données fournies par les États Membres et non leur simple enregistrement, serait un nouveau moyen de développer le Registre et d'en faire un instrument plus utile d'accroissement de la confiance.

Le fait que le Groupe d'experts gouvernementaux nommé pour étudier l'élargissement du Registre n'ait pas pu parvenir à un consensus dans son rapport final sur cette question ne devrait pas décourager la communauté internationale. Cela devrait plutôt l'inciter à chercher des méthodes plus complexes, tenant compte des considérations de sécurité régionale, pour essayer de structurer les données nationales sur les armes classiques.

La Bulgarie est en faveur de mesures propres à assurer la transparence dans les questions des armements, qui comprennent non seulement la question du Registre des Nations Unies mais également des informations sur l'importance et l'organisation des forces armées, les approches régionales de la transparence, ainsi que les procédures de précision et de consultation entre les États en ce qui concerne le Registre des Nations Unies et sa définition des données.

Il faut accorder une attention particulière aux travaux d'un groupe d'experts gouvernementaux, qui doit préparer la conférence chargée d'examiner en 1995 la Convention sur les armes «inhumaines». Certes, la révision envisagée du Protocole II de la Convention est au centre des consultations préparatoires, mais il ne faut pas négliger les autres types d'armes «inhumaines» qui exigent une pensée novatrice et des compromis importants. Les États Membres doivent avoir des consultations au titre de cette question

pour établir un calendrier de travaux plus souple et une planification des ressources pour 1995.

La République de Bulgarie est l'un des pays qui sont à l'origine du processus de désarmement régional en Europe dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les délégations bulgares ont participé activement à l'élaboration de l'instrument qui a conduit au plan régional à un désarmement classique sans précédent, et à l'introduction de mesures globales propres à accroître la confiance et la sécurité et à favoriser ainsi une plus grande stabilité en Europe.

Entre-temps, la Bulgarie est d'avis que les énormes quantités d'équipements et autres armes qui peuvent encore être dénombrés en Europe malgré l'application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), dépassent les besoins qu'exigent la sécurité et la stabilité dans la région. L'intérêt que suscitent de nouvelles mesures propres à instaurer la confiance et à limiter les armes dans les Balkans en vue d'harmoniser les obligations contractées au titre de divers instruments internationaux dans ce domaine est parfaitement fondé.

Pour les Balkans, ces mesures supplémentaires pourraient comprendre l'échange accru d'information, de nouvelles mesures de confiance et de sécurité, ainsi que de nouvelles réductions des forces et des armes classiques dans la région, notamment là où persistent des déséquilibres militaires.

Dans ce contexte, je voudrais évoquer l'expérience positive de nos voisins, la Grèce et la Turquie. La Bulgarie a signé des accords avec ces deux pays sur les mesures de confiance et de sécurité, qui complètent le document de Vienne de 1992.

Nous estimons que les régimes créés en vertu de divers accords régionaux en Europe, ainsi que les mesures additionnelles qui sont en vigueur dans les Balkans pour limiter les armements et accroître les mesures de confiance, devraient également comprendre le territoire de l'ex-Yougoslavie. Le dénouement opportun et juste de la crise dans cette région est un des principaux préalables à la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, j'ajouterai que comme le Président de la Première Commission à la quarante-huitième session, nous espérons que la Commission modernisera réellement ses travaux en éliminant les points qui ne sont plus pertinents et en examinant ceux qui le sont. La Bulgarie voudrait que de nouveaux efforts collectifs soient déployés en

vue d'assurer un rôle plus structuré à la Première Commission.

M. Lamamra (Algérie) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous adresser les félicitations les plus chaleureuses pour votre élection bien méritée à la présidence de cette importante commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau, ainsi qu'à votre éminent prédécesseur.

Les nouvelles perspectives ouvertes par la fin de la guerre froide dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale portent en filigrane des éléments constitutifs d'une vision renouvelée de la paix et de la stabilité du monde. L'objectif du désarmement général et complet, envisagé en termes de droits souverains égaux et de responsabilité partagée de tous les États, s'en trouve réhabilité. La gestation d'une pensée stratégique relativisant les facteurs militaires de la sécurité nationale des États, comme de la sécurité internationale, y gagne en pertinence et en actualité. Les défis majeurs de demain renvoient à la nécessité d'une sécurité qui soit globale dans sa conception, universelle dans ses assises et son rayonnement, non discriminatoire dans ses effets et bienfaits. Une doctrine de la sécurité collective, qui trouve sa source d'inspiration dans la Charte des Nations Unies, appellera tout naturellement au dépassement des causes de la compétition entre puissances militaires nucléaires et à la reconnaissance de la caducité des politiques fondées sur l'équilibre de la terreur. Ultime-ment, une telle doctrine favoriserait l'avènement et la généralisation d'une culture de la sécurité des gens et des peuples qui mobiliserait les énergies et les ressources longtemps accaparées par la course aux armements au bénéfice de la protection et de la promotion des droits de tous les êtres humains, y compris le droit fondamental à la vie et à l'existence dans des conditions compatibles avec la valeur et la dignité de la personne humaine.

L'Algérie a toujours considéré que les questions du désarmement, de la non-prolifération des armes de destruction massive et de sécurité internationale sont indissociables du développement économique et social qui est, à présent, bien perçu comme étant le socle de la paix et de l'harmonie entre les nations. L'engagement de mon pays en faveur d'une sécurité collective potentiellement génératrice d'une ère qualitativement nouvelle dans l'histoire de l'humanité a amené mon gouvernement, qui ne consacre qu'un très modeste pourcentage de ses revenus nationaux aux dépenses de défense nationale, à prendre les mesures significatives et à s'associer aux entreprises suivantes en toute responsabilité : premièrement, soumission volontaire de ses deux réacteurs de recherche et de production de radio-isotopes

aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique; deuxièmement, adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, malgré les observations quant aux limites et imperfections de cet instrument juridique international que l'Algérie partage avec les autres membres du Mouvement des pays non alignés; troisièmement, signature et mise en mouvement du processus de ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; quatrièmement, participation aux travaux d'experts gouvernementaux de l'ONU et de l'OUA chargés d'élaborer un traité portant établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique; cinquièmement, participation au Groupe multilatéral de travail sur le contrôle des armements et le désarmement issu du processus de la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient; sixièmement, contribution à tous les efforts déployés, dans différents cadres, en vue du renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée; septièmement, contribution, dans les cadres de l'Union du Maghreb arabe et de l'ensemble sahélo-saharien, au développement de la coopération sous-régionale en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans les deux espaces géopolitiques.

Un regard lucide sur les développements enregistrés depuis l'année dernière en matière de désarmement autorise à constater que, s'il n'y a pas de rupture de l'élan ou de recul préjudiciable, il n'y a malheureusement pas eu d'avancée remarquable dont la communauté internationale se féliciterait aujourd'hui.

Ainsi, pour être sérieuse et constructive, la négociation au sein de la Conférence du désarmement d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait face à des difficultés dommageables, et la prise en charge de la recommandation relative à l'élaboration d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement tarde à se matérialiser. La mise en place d'un régime juridique contraignant et efficace de garanties contre la menace d'emploi ou l'emploi des armes nucléaires contre les États qui n'en sont pas dotés continue malencontreusement de subir des pesanteurs et des inhibitions injustifiables et contre-productives au regard de l'attente légitime de l'écrasante majorité des États Membres des Nations Unies et de leurs peuples, comme des opinions publiques des puissances nucléaires militaires elles-mêmes. Les travaux préparatoires de la quatrième Conférence de réexamen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires accusent également des retards et n'annoncent toujours pas de convergences de positions en faveur d'un équilibre dynamique des obligations entre États parties à des statuts diffé-

rents, comme en faveur de la promotion des transferts de technologies nucléaires pour le développement.

Sur cette toile de fond, il est préoccupant de constater que le nouveau climat politique qui enveloppe la région sensible du Moyen-Orient n'ait toujours pas eu un impact positif en matière de désarmement nucléaire et que des stocks nucléaires considérables, détenus par un seul État de la région, continuent d'échapper totalement au moindre contrôle international, alors même que l'établissement d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient devrait être soutenu par tous.

Les initiatives des pays non alignés au sein de la Conférence du désarmement et celles annoncées par les Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie au cours de la présente session de l'Assemblée générale ont en commun la volonté d'entretenir et de développer la dynamique du désarmement. Cette dynamique, dont c'est la vocation d'envelopper tous les pans imbriqués de la finalité du désarmement — qui est une sécurité réelle et non diminuée — doit pouvoir englober la question, particulièrement importante pour un nombre croissant d'États, des transferts illicites d'armes conventionnelles qui alimentent et exacerbent des phénomènes violents tels que le terrorisme et le trafic de drogue. Il s'agit d'une question qui n'est ni mineure ni accessoire au regard de la sécurité et de la stabilité nationales de nombreux pays, et il importe que la communauté internationale la traite efficacement et avec l'urgence qu'elle requiert.

Comme les autres sphères de la vie internationale, le domaine du désarmement et de la sécurité doit faire l'objet, à l'occasion du cinquantenaire des Nations Unies, d'un bilan critique. Il faut espérer que toutes les bonnes volontés se conjugueront pour faire de l'année prochaine un temps fort pour des percées significatives dans le processus de désarmement, percées qui soient porteuses de perspectives concrètes et ambitieuses.

M. Chong-Ha Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Votre vaste expérience et votre compétence de dirigeant contribueront beaucoup au succès de nos débats. En même temps, j'aimerais souligner l'excellent travail accompli par votre prédécesseur, l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, dont les efforts soutenus déployés en faveur de la rationalisation des travaux de la Commission méritent d'être loués.

Nous avons maintenant atteint une phase cruciale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale,

notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive. Non seulement en sommes-nous au stade final des préparatifs pour la Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévue l'an prochain, mais nous serons aussi bientôt en mesure d'appliquer pleinement la Convention sur les armes chimiques sans compter que nous venons d'achever avec succès une conférence spéciale sur la Convention sur les armes biologiques.

La mise en oeuvre effective d'un régime de non-prolifération nucléaire est une des tâches les plus fondamentales qui nous incombent aujourd'hui. Une rare occasion nous sera offerte d'aborder des questions vitales en matière de désarmement au cours de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995.

Le TNP a été l'instrument international clef pour le contrôle de la dissémination des armes nucléaires au cours des 24 dernières années. En offrant une base solide et fiable à l'endigement de la prolifération des armes nucléaires, il a représenté le moyen primordial de dissuasion juridique et politique à l'encontre de la prolifération des armes nucléaires. Le fait que 165 pays sont maintenant États parties au TNP reflète la force d'attraction mondiale propre aux objectifs et à la logique du régime.

Le gouvernement de mon pays appuie la prorogation indéfinie du TNP. En dépit des préoccupations que suscitent ses lacunes, le TNP constituera un élément dominant de la mise au point d'un régime international efficace de non-prolifération. Nous ne devons ménager aucun effort non seulement pour maintenir ce régime, mais aussi pour le renforcer et l'améliorer. Une plus grande confiance envers le TNP et moins d'éléments inéquitables dans ce dernier se solderont par une efficacité accrue du régime.

À ce sujet, nous saluons les négociations menées au sein de la Conférence du désarmement en vue de la conclusion à brève échéance d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires et d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armements. Ma délégation espère que, au cours des séances intersessions prévues, la Conférence du désarmement réalisera d'importants progrès vers la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, qui auraient une incidence positive sur les efforts déployés pour proroger indéfiniment le TNP.

Aux fins d'assurer une non-prolifération nucléaire véritable et totale, le TNP devrait être réexaminé globalement. Un tel réexamen devrait s'effectuer dans le but de renforcer l'actuel système de garanties au moyen de la

consolidation de ses mesures de vérification et de son système d'inspection.

Davantage d'efforts sont nécessaires pour favoriser une coopération généralisée entre les États dotés et les États non dotés d'armes nucléaires, notamment lorsqu'il s'agit de garantir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous devons aussi chercher à faciliter le transfert de la technologie et de l'information nucléaires à des fins pacifiques.

Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient réaliser des efforts concertés pour parvenir à des réductions accrues de leurs arsenaux nucléaires en honorant les obligations qui leur incombent au titre de l'article VI du Traité et pour garantir la sécurité des États parties au Traité qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation prend acte de la coopération existant entre les États dotés d'armes nucléaires et la communauté internationale. Nous sommes satisfaits de constater que le programme de réduction des arsenaux nucléaires suivi par deux importants États dotés d'armes nucléaires a été énoncé plus concrètement dans la déclaration commune publiée à l'issue du sommet ayant réuni les États-Unis et la Fédération de Russie le mois dernier. Nous nous félicitons également du moratoire de facto adopté au sujet des essais nucléaires, à une exception regrettable près.

Malgré ces événements, les progrès dans le désarmement nucléaire ont en fait suscité une augmentation des sources de prolifération nucléaire. Un des phénomènes les plus troublants est l'émergence de la menace du trafic illicite de matières nucléaires. Il s'agit d'un défi que seuls peuvent relever les efforts réfléchis et résolus de la communauté internationale. La Première Commission devrait accorder à cette question l'attention qu'elle mérite.

Une difficulté importante pour le régime du TNP est le programme nucléaire nord-coréen. S'il n'est pas réglé dans son ensemble, il établira un précédent inquiétant, causera des dommages irréparables au régime du TNP et menacera la stabilité de toute la région du Nord-Est asiatique. Le gouvernement de mon pays est fermement d'avis que, aux fins du règlement de cette question, la transparence totale des programmes nucléaires passés, présents et futurs de la Corée du Nord doit être assurée. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à honorer pleinement les obligations qui lui incombent au titre de l'accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à respecter l'engagement qu'il a pris dans le cadre de la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Ma délégation prend note des résultats positifs issus des pourparlers de haut niveau tenus à Genève entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Mon gouvernement estime que l'accord entre les deux pays offre une importante base au règlement de la question nucléaire nord-coréenne et au maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne. Toutefois, le règlement final de la question nucléaire dépendra du degré de sincérité dont fera preuve la Corée du Nord en appliquant l'accord de Genève.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position de mon pays, à savoir que si la Corée du Nord honore ses obligations de bonne foi, nous sommes entièrement disposés à mettre, dans un esprit de prospérité mutuelle, nos ressources technologiques et financières à la disposition du développement économique et social global de la Corée du Nord et à aider ce pays dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La République de Corée est attachée non seulement à la non-prolifération nucléaire, mais également à l'élimination des armes chimiques et des armes biologiques. La conclusion de la Convention sur les armes chimiques en janvier 1993 et les préparatifs en cours à La Haye représentent un important pas sur la voie de la réalisation de notre objectif. Pour parvenir à un régime de non-prolifération efficace dans ce domaine, il est important de rallier l'adhésion universelle à cette convention. La République de Corée prévoit de ratifier la Convention dans un avenir rapproché et exhorte vivement les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer dès que possible à la Convention.

Ma délégation note avec satisfaction que la Conférence extraordinaire de la Convention sur les armes biologiques qui a eu lieu en septembre dernier a jeté une base ferme pour établir les mesures de vérification nécessaires, qui conduiront à la mise en oeuvre efficace de cette convention. Nous espérons sincèrement que le Groupe ad hoc qui doit commencer ses travaux en janvier prochain pourra bientôt présenter son rapport à la communauté internationale.

En cette ère d'après guerre froide, nous pouvons voir que les armes classiques sont tout aussi importantes que les armes de destruction massive, et que les arrangements de sécurité aux niveaux régional et international deviennent plus importants que jamais.

À cet égard, la République de Corée se félicite des discussions productives qui ont eu lieu au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en juillet dernier à Bangkok. Étant composée de pays qui

ont des origines politique, économique, sociale et culturelle diverses, il existe dans la région Asie-Pacifique un besoin vital de dialogue interrégional pour réduire les tensions éventuelles et édifier la confiance mutuelle. Un dialogue en matière de sécurité pour la sous-région de l'Asie du Nord-Est complétera clairement ce cadre régional. La République de Corée est prête à intensifier ses efforts pour poursuivre le dialogue.

Notre expérience — qui remonte maintenant à deux ans — du système d'enregistrement des Nations Unies en matière de transfert des armes classiques s'est révélée tout à fait positive. Étant donné qu'une participation universelle au registre est la clef de son succès, nous demandons instamment à tous les États Membres de participer aux efforts déployés par les Nations Unies aussi activement que possible. À cet égard, il convient de noter que le Forum régional de l'ANASE a récemment accepté d'encourager ses États membres à participer au Registre des Nations Unies.

Il ne faut pas oublier que nous traversons une période de transition historique où la structure des relations internationales est de plus en plus fondée sur l'entente pacifique, la coopération et l'interdépendance. À cet égard, ma délégation voudrait saisir l'occasion pour suggérer que les points suivants soient éventuellement examinés au cours de nos discussions pendant cette session de la Première Commission.

Tout d'abord, les mécanismes du désarmement des Nations Unies devraient être adaptés aux nouvelles réalités. La Première Commission a déjà lancé avec succès un programme de rationalisation de ses méthodes de travail et des points de l'ordre du jour. Cet exercice devrait être poursuivi, et la question de l'élargissement du nombre des membres de la Conférence du désarmement de Genève qui est en suspens devrait bientôt être réglée. Ma délégation espère que les pays qui ont des réserves sur cette question reconsidéreront leur position pour s'adapter à la nouvelle réalité internationale.

Ensuite, la Première Commission devrait à cette session ne ménager aucun effort pour encourager et faciliter les échanges de vues entre les États Membres, afin de préparer la Conférence du TNP prévue pour l'année prochaine. Ma délégation lance un appel à tous les États Membres pour qu'ils participent pleinement et concrètement aux discussions, afin d'éviter d'autres affrontements et de faire avancer nos préparatifs.

Enfin, à cette session nous devrions envisager la possibilité d'examiner des questions autres que celles de

désarmement et de passer à des questions de sécurité internationale plus larges et plus urgentes.

M. Kohout (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection au poste important de Président de la Première Commission. Nous sommes certains que sous votre direction éclairée nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également féliciter les autres membres élus du Bureau de la Commission.

Depuis la fin de la guerre froide, il semble que nous vivons, d'un point de vue mondial, dans un monde plus stable et plus sûr. Pourtant l'ordre du jour du désarmement semble aussi chargé, sinon plus, qu'il ne l'était par le passé. Récemment, des résultats importants ont été obtenus, par exemple la conclusion de la Convention sur les armes chimiques. En même temps, nous essayons de renforcer ou de rendre vérifiables certains traités conclus par le passé. De nouvelles menaces ont également émergé, notamment le risque de prolifération de divers types d'armes de destruction massive et leurs vecteurs.

Préoccupé par sa sécurité, mon pays, tout en recherchant de nouvelles alliances, essaie de contribuer à tous les efforts visant à réduire le niveau des armements et à accroître la confiance.

D'ici deux mois nous nous réunirons ici à nouveau pour franchir un pas d'une importance cruciale — confirmer la validité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et proroger son fonctionnement au-delà de 1995. De l'avis de la République tchèque, cette prorogation devrait être indéfinie et inconditionnelle. L'efficacité du Traité pourrait être encore améliorée si les États qui s'en sont abstenus au cours des 25 dernières années finissaient par y adhérer.

De toute évidence, d'autres mesures doivent être prises dans le domaine du désarmement nucléaire. À cet égard, il a été encourageant d'entendre que les États-Unis et la Russie, dès que le premier Traité START I prendra effet et que le Traité START II sera ratifié par les deux pays, commenceront immédiatement à éliminer les ogives nucléaires qui doivent être détruites au titre de START II.

La cause du désarmement nucléaire serait mieux servie par une prorogation indéfinie, inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération, qui lui donnerait un statut permanent. Des tentatives de révision du Traité ou de prorogation pour une durée limitée risqueraient d'affaiblir d'autres initiatives de désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement de Genève s'est finalement engagée dans un processus de négociation sur ce qui est clairement son point de l'ordre du jour prioritaire : le traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'atmosphère favorable aux négociations est certainement due au fait que quatre États dotés d'armes nucléaires respectent des moratoires sur les essais nucléaires. Nous saluons les progrès réalisés jusqu'ici dans les deux groupes de travail pertinents et sous la direction des Amis du Président. La contribution du Groupe d'experts scientifiques a été également précieuse cette année, car elle était centrée plus directement sur le besoin de rédiger le futur traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Le République tchèque préférerait que ce traité couvre toutes les explosions nucléaires, y compris celles qu'on appelle pacifiques, sans limites. Le traité devrait être universel, négocié dans la transparence et doté d'un caractère non discriminatoire; il devrait aussi comprendre des droits et des obligations égaux pour tous les États parties. Il doit inclure un système de vérification fiable basé sur l'échange de données sismiques. La sélection de méthodes non sismiques complémentaires n'est pas terminée. À notre avis, cette sélection devrait se faire avec un extrême prudence et se fonder sur un coefficient de rentabilité. D'un point de vue purement technique, il y a de bonnes raisons de préconiser l'approche évolutionnaire, à savoir : commencer par un ensemble très limité de méthodes non sismiques complémentaires et élargir celui-ci s'il est prouvé au-delà de tout doute que la nouvelle méthode est en effet indispensable. Il faut éviter d'investir de trop grandes ressources dans des technologies sophistiquées destinées à surveiller les océans, l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique. Le coût du système de vérification doit rester raisonnablement peu élevé.

Dans le système de vérification, c'est la future organisation du traité d'interdiction complète des essais — et en particulier son élément clef, le centre international de données — qui jouera un rôle prédominant. Il serait préférable que cette organisation soit en mesure d'agir indépendamment et qu'elle soit responsable non seulement de la collecte et des échanges de données, mais aussi de l'interprétation des données. Cela devrait assurer le plein accès des États parties aux informations pertinentes. En même temps, la transparence et l'ouverture dans les activités de l'organisation devraient permettre à tout État d'appliquer ses propres traitements de données brutes s'il le souhaite. L'organisation devrait également pouvoir imposer des sanctions si le respect du traité l'exige.

Il serait certainement très souhaitable que le traité d'interdiction complète des essais nucléaires soit conclu à

la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération nucléaire, au printemps prochain. Toutefois, il n'y pas lieu de désespérer même si le texte du projet de traité n'est pas complété d'ici là. Ce qui importe c'est le sérieux dont feront preuve les négociateurs qui sont à Genève dans la poursuite de leurs travaux sur la question et le dynamisme qui persistera au processus actuel de négociation, qui doit se poursuivre au-delà de la session ordinaire de la Conférence du désarmement.

La République tchèque a l'intention de participer l'an prochain au troisième Essai technique du Groupe spécial d'experts scientifiques (GSETT-3). Cet exercice revêtira une importance particulière, car ce sera une source continue d'information et d'expérience pour les négociateurs du traité d'interdiction complète des essais à Genève. Le système expérimental pourrait également permettre la mise en place d'une infrastructure qui pourrait éventuellement se révéler utile si l'on créait un système de vérification absolue. En 1990, nous avons créé une station sismique expérimentale dans le sud de la Moravie. Étant donné sa situation, ce site est particulièrement propice à la surveillance des explosions nucléaires souterraines. Cela a été démontré lors du GSETT-2, lorsque, au moment où l'on procédait à trois essais nucléaires sur un polygone d'essais du Pacifique, notre station sismique expérimentale a été parmi les quelques stations qui les ont toutes détectées. La station a également enregistré avec beaucoup de précision la regrettable explosion nucléaire qui a eu lieu en Chine récemment. Ma délégation serait très heureuse que l'Assemblée générale puisse adopter à l'unanimité une résolution vigoureuse à l'appui du traité d'interdiction complète des essais, comme nous l'avons fait l'année dernière.

Il va sans dire que les efforts en faveur de la non-prolifération ne tireraient d'avantages de la situation que si la Conférence du désarmement était en mesure de négocier un traité d'interdiction de la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs. Il est encourageant que l'on se soit finalement mis d'accord sur le fait que la Conférence de Genève était l'instance appropriée à la négociation d'un tel traité. C'est pourquoi nous appuyons la création d'un comité spécial pertinent à Genève n'ayant pour mandat que de procéder à d'importantes négociations concernant un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires et d'autres engins nucléaires explosifs. L'une des premières questions qu'un tel comité devrait examiner est celle de l'ampleur et de la vérification d'un futur traité d'«arrêt». Toute disposition positive que la Conférence de Genève pourrait prendre en vue d'interdire la production de

matières fissiles serait un message bienvenu pour la prochaine conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération.

Les États qui respectent leurs engagements relatifs à la non-prolifération ont le droit d'exiger des assurances des États dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. Nous sommes en faveur d'une approche à double voie à la Conférence du désarmement, à savoir la recherche d'une formule commune de garanties de sécurité négatives et des efforts parallèles de la part des cinq États dotés d'armes nucléaires visant à harmoniser leurs garanties de sécurité négatives respectives. Il faudrait tenir compte des récents changements dans la situation internationale ainsi que de l'intérêt qu'il y a à minimiser le risque d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires. Si une formule de garanties de sécurité négatives communes pouvait être mise au point, on pourrait naturellement l'appliquer aux États parties au Traité ou aux autres engagements internationalement contraignants de ne pas acquérir d'engins nucléaires explosifs.

Un nouveau problème, celui du transfert illégal de matières fissiles, a surgi récemment dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. La République tchèque est pleinement consciente de la gravité de la question et est disposée à s'associer aux efforts internationaux en vue de freiner cette dangereuse activité. Le transfert illégal de matières fissiles ne prend pas sa source sur notre territoire. Toutefois, nous ne saurions exclure les tentatives de transfert à travers la République tchèque. Nous sommes prêts à assumer notre part de responsabilité en ce qui concerne le contrôle des frontières et l'échange d'informations pertinentes, et nous sommes disposés à exercer ces activités aussi efficacement que possible. Il s'agit de l'un des défis de sécurité les plus urgents auxquels le monde doit faire face, compte tenu des tentatives faites de passer en contrebande des armes pour les livrer à des terroristes.

La communauté internationale devrait porter son attention sur les graves dangers que posent les mines terrestres, surtout pour les populations civiles. Nous nous félicitons des efforts du groupe d'experts en vue de renforcer le Protocole II à la Convention sur les armes «inhumaines» et de le rendre plus facilement vérifiable. Des propositions intéressantes ont été présentées en ce qui concerne la détectabilité des mines terrestres et l'arrêt de leur fonctionnement une fois les conflits terminés. Nous souscrivons à la plupart de ces suggestions. Nous avons écouté avec intérêt les propositions additionnelles des États-Unis à cet égard et nous les étudierons attentivement.

Mon pays appuie l'idée d'un moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel. Le 5 octobre, le Gouvernement de la République tchèque a proclamé un moratoire de trois ans en ce qui concerne l'exportation de ces mines terrestres. Nous appuyons pleinement aussi l'appel en faveur d'un programme général d'assistance au déminage.

Le risque de prolifération non contrôlée d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs doit être constamment surveillé. C'est pour cette raison que la République tchèque s'est intéressée d'aussi près aux activités du Groupe australien et du Régime de contrôle en matière de technologie des missiles et que nous sommes attentifs au genre d'arrangement qui sera pris pour remplacer le Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations (COCOM) qui a été aboli.

Une autre source d'inquiétude est le fait que la menace de guerre biologique n'a pas disparu avec la guerre froide. La communauté internationale a dûment reconnu la nécessité de renforcer la Convention sur les armes biologiques, à laquelle manquaient des méthodes de vérification juridiquement contraignantes pour garantir le respect de ses dispositions. Nous nous félicitons de la décision prise par la Conférence extraordinaire de Genève il y a quelques jours à peine, en vue de poursuivre ces travaux au niveau des experts et de préparer des propositions spécifiques qui seront présentées à la quatrième Conférence d'examen de la Convention en 1996. Nous appuyons la création d'un instrument juridiquement contraignant qui s'appliquerait à toutes les activités et à tous les dispositifs de la Convention.

Il est important que l'instrument n'entrave pas le développement économique ou technologique des États parties à la Convention ou à la coopération internationale dans le domaine des activités biologiques pacifiques. Nous partageons l'avis que les arrangements futurs de vérification devraient consister en déclarations obligatoires concernant les installations biologiques et la vérification sur le terrain, principalement en cas d'allégations d'emploi. Quel que soit le régime de vérification convenu, il devrait être aussi efficace que possible, mais également aussi rentable que possible.

Une autre tâche urgente aujourd'hui est la prompte entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Mon pays oeuvre en vue de la ratification de la Convention, et nous espérons y arriver bientôt. La législation nécessaire est actuellement en cours de préparation ainsi que les dispositions administratives pertinentes pour la mise en

oeuvre de la Convention, y compris l'instauration d'une autorité nationale permanente.

Dans le but de partager l'expérience dans la préparation de l'entrée en vigueur de la Convention, la République tchèque, de concert avec le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire en vue de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, a organisé en juin dernier un séminaire régional concernant un échange d'expériences pratiques dans le processus d'application nationale de la Convention. Une présentation d'équipement et de méthodes de protection pour les inspecteurs a été organisée au cours du séminaire qui s'est déroulé dans la ville de Brno.

De toute évidence, la sécurité de tous les États bénéficierait d'une transparence accrue des armements. Ces deux dernières années, un relativement grand nombre d'États — bien que comptant encore moins de la moitié du nombre de Membres des Nations Unies — ont déjà fourni des renseignements au Registre des armes classiques des Nations Unies. La République tchèque a communiqué ses renseignements l'an dernier, exactement deux semaines après la création du Registre. Cette année, nous avons aussi soumis nos renseignements sur les stocks et les achats militaires par le truchement de la production nationale. Nous avons ainsi démontré notre appui à un plus grand élargissement du Registre.

Nombre de propositions intéressantes concernant les mesures propres à accroître la confiance sont discutées à la Conférence du désarmement. Au fur et à mesure de leur élaboration, la Conférence du désarmement pourra profiter de l'expérience acquise au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui, depuis des années, élabore d'importantes mesures de confiance, et qui, plus récemment, s'est engagée aussi dans le domaine de la destruction de l'armement lourd et dans les inspections sur le terrain.

Nous remercions l'Ambassadeur von Wagner des efforts qu'il fait pour structurer les travaux de la Première Commission. Certaines des propositions discutées sont de nature technique; d'autres suggèrent des changements structurels plus profonds de nos travaux. Mon pays appuie la plupart des propositions présentées et espère que la Première Commission aura l'occasion de concentrer son attention sur les problèmes essentiels de son ordre du jour et de prendre des décisions à leur effet de façon plus efficace.

La République tchèque n'est pas un membre de la Conférence du désarmement de Genève. Cependant, étant

l'un des États qui ont succédé à la République fédérative tchèque et slovaque, elle possède une expertise appréciable pour ce qui est de plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et l'expert qu'elle a désigné participe activement aux activités du Groupe spécial d'experts scientifiques. Bref, elle pense avoir le droit de devenir membre à part entière de la Conférence du désarmement.

Tous les pays qui peuvent contribuer aux travaux de la Conférence et qui sont disposés à le faire devraient s'en voir donner l'occasion. Le nombre de candidatures n'est pas tel qu'il empêche la Conférence d'adopter rapidement la mesure souhaitable : augmenter le nombre de ses membres pour la première fois en 16 ans. Par exemple, il est anormal que des pays souhaitant contribuer à la négociation et à la future mise en oeuvre d'un traité d'interdiction complète des essais se voient refuser de façon permanente le statut de membre de la Conférence du désarmement. Certains États membres de la Conférence qui semblent avoir compris la situation ont appuyé l'admission anticipée de tous les États qui voudraient se joindre à cet organe. Nous remercions tous ceux qui se sont prononcés en faveur des demandes des États non membres. Malheureusement, pour l'instant, il est à déplorer que la décision d'élargir la Conférence du désarmement ait été, semble-t-il, reportée de nouveau jusqu'à la session de 1995.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, j'aimerais dire que ma délégation se réjouit de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que la Commission n'aura qu'à se féliciter des résultats obtenus sous votre présidence, et vous pouvez compter sur l'appui et la coopération sans réserve de ma délégation. Je saisis également cette occasion pour féliciter les autres membres du bureau de leur élection à leurs fonctions élevées.

Le processus du désarmement devrait être considéré comme une partie intégrale et importante des efforts entrepris pour promouvoir la sécurité internationale, écarter les menaces à la paix et empêcher les conflits. De ce point de vue, il pourrait acquérir une importance beaucoup plus grande et apporter une contribution qui s'avère très nécessaire pour la sécurité internationale et la recherche d'une paix mondiale durable. La délégation de la République de Macédoine travaillera dans cet esprit et dans cette direction.

À cet égard, j'aimerais me faire l'écho de la déclaration du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali :

«Les progrès en matière de sécurité internationale et de désarmement dépendent de la poursuite de cette

démarche intégrée.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, Première Commission, troisième séance officielle, p. 2*)

La crédibilité des efforts internationaux qui sont faits dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement dépendront pour une large part de la capacité et de l'inclination de la communauté internationale d'y faire participer tous les États, petits ou grands, dotés ou non d'armes nucléaires, développés ou en développement. Cela est d'autant plus vrai que nul n'ignore que les prochaines guerres, pour parler avec réalisme, opposeront des petits États qui ne se sentent pas menacés par la guerre mondiale nucléaire mais qui se préoccupent vivement de leur sécurité en raison des événements négatifs qui surviennent dans leur voisinage immédiat. La démocratisation et la transparence des mesures internationales adoptées dans le domaine du désarmement sont essentielles au progrès futur en matière de contrôle des armements et de prévention des conflits.

Ma délégation attache la plus grande importance à l'évolution des relations de bon voisinage, car elle considère celles-ci comme le facteur le plus important lorsqu'il s'agit de générer la paix, la sécurité, la coopération et le désarmement dans notre région. Si nous soulignons l'importance que revêtent ces bonnes relations pour dissuader toutes sortes d'activités non pacifiques, nous n'entendons pas pour autant minimiser l'importance d'autres facteurs qui favorisent la paix, la sécurité et le développement. Pour mettre fin aux événements malsains dont notre région est actuellement le théâtre, la communauté internationale, les Nations Unies en particulier, devrait insister sur le respect intégral du droit international; elle devrait prendre les mesures qui s'imposent contre tout manquement à celui-ci; et elle ne devrait permettre aucune action unilatérale contraire à la Charte des Nations Unies. Bien entendu, l'objectif premier devrait être de mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine.

L'année dernière, l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, a adopté sans vote la résolution 48/84 B sur le développement de relations de bon voisinage entre les États des Balkans. Déterminée à faire en sorte que toutes les nations vivent en paix avec leurs voisins, l'Assemblée générale a souligné l'urgence de faire des Balkans une région de paix, de sécurité, de stabilité et de bon voisinage, pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et favoriser les chances de parvenir à un développement durable et à la prospérité de tous ses peuples. Le rapport du Secrétaire général que demande cette résolution sera discuté l'année prochaine par l'Assemblée générale, à sa cinquantième session.

Il va sans dire que les discussions à venir exigeront des préparatifs sérieux. L'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de s'enquérir des positions des États Membres, en particulier ceux des Balkans, et des organisations internationales, ainsi que des organes compétents des Nations Unies, sur le développement de relations de bon voisinage dans la région et sur les mesures et des activités de prévention destinées à la création d'une zone stable de paix et de coopération dans les Balkans d'ici à l'an 2000.

Les débats de l'année prochaine devraient déboucher sur l'adoption d'une plate-forme politique et d'une volonté devant permettre à tous les pays des Balkans de vivre en paix et d'entretenir des relations de bon voisinage. Ils devraient aussi engendrer des politiques et des mesures pratiques sur les relations et la coopération à l'intérieur des Balkans. La préparation opportune et professionnelle des débats futurs sur cette question politique très délicate — une question prioritaire pour tous les États baltes — nécessite l'adoption d'une méthode et des efforts spéciaux de la part du Secrétaire général, qui, nous en sommes certains, se concrétiseront.

Cette année, la Première Commission se saisira de nombreuses questions relatives au contrôle des armements et au désarmement, mais dans une atmosphère légèrement différente de celle de l'année dernière. Nous avons alors l'impression que les plus importantes réalisations dans le domaine du désarmement — la conclusion des négociations sur la Convention sur les armes chimiques — étaient imminentes et que la concentration sur la diplomatie préventive améliorerait sensiblement la situation en matière de sécurité internationale. Cette année, il convient de reconnaître qu'il n'a pas été possible de conclure, comme prévu, les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et que de nombreux conflits ont continué de compromettre la sécurité internationale.

Malheureusement, le nombre de pays qui se sentent menacés n'a pas diminué. L'année prochaine, nos efforts prioritaires devraient porter sur les moyens d'assurer le succès de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la conclusion rapide des négociations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Le Traité sur la non-prolifération devrait être prolongé indéfiniment et inconditionnellement.

Ma délégation fait partie du groupe de délégations qui ont demandé que soit accordée une haute priorité au contrôle des armes classiques. Nous sommes tout à fait favora-

bles à des initiatives plus fermes menant à la transparence en matière d'armes classiques et nous sommes certains que les activités dans ce domaine peuvent énormément contribuer à raffermir la confiance entre nombre d'États. C'est là un élément particulièrement important pour notre région, les Balkans, qui, comme chacun le sait, regorge d'armes classiques. Nous ne devons jamais oublier que la course aux armements classiques peut provoquer des crises locales qui, très rapidement, sont susceptibles de dégénérer en conflits armés internationaux.

Dès lors, il est évident que nous avons besoin de bien davantage que d'un Registre d'armes classiques des Nations Unies. Nous espérons donc que, cette année, la Commission sera en mesure de recommander à l'Assemblée générale d'avoir une attitude beaucoup plus ferme sur cette question. Les débats du Comité spécial de la Conférence du désarmement devraient y contribuer. Ma délégation y est particulièrement intéressée en raison des conséquences de l'accumulation excessive et déstabilisatrice d'armes classiques dans notre région. Nous sommes donc convaincus que des mesures pratiques propres à accroître la franchise et la transparence dans ce domaine sont nécessaires.

La prévention de conflits ou de crises qui peuvent facilement dégénérer en conflits armés est aspect très important des efforts déployés actuellement par les Nations Unies pour promouvoir la sécurité internationale et libérer de nouvelles ressources économiques, scientifiques et technologiques en faveur du développement. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général n'épargne aucun effort à cet égard.

À ce propos, je voudrais souligner l'importance des débats organisés par l'Institut international de droit humanitaire de San Remo. Tous les participants se sont fermement déclarés en faveur de mesures et de politiques préventives — aux plans politique, économique et social, mondial, régional ou national. Si les activités actuelles des Nations Unies dans ce domaine sont très importantes, ma délégation a toutefois le sentiment que l'on peut faire davantage. Nombre de situations conflictuelles dues à des problèmes territoriaux ou nationaux non résolus, hérités du passé, et qui n'ont plus de raison d'être aujourd'hui et pourraient être facilement réglées moyennant la volonté politique nécessaire à cette fin.

Ma délégation partage l'avis que la présente session devrait faire tout son possible pour mener à bonne fin nos débats sur la question des mines terrestres, car nous ne voyons aucune raison de traîner davantage.

Ma délégation apportera son concours à tous les efforts nécessaires pour interdire toute nouvelle production de matières fissiles à des fins de fabrication d'armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires, et répondre à l'exigence des États non dotés d'armes nucléaires d'obtenir des garanties de sécurité internationales plus sûres et juridiquement contraignantes. Bien entendu, nous sommes en faveur de politiques et de mesures positives en ce qui concerne les dimensions régionales du contrôle des armements et du désarmement. Les nombreuses activités entreprises dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe seront, nous l'espérons, couronnées de succès.

Cette année, nous adopterons, comme nous l'avons fait l'an passé, de nombreux projets de résolution relatifs à différents aspects du contrôle des armements, du désarmement et du problème de la sécurité dans le monde. Nous espérons que chacun de ces projets aura pour but d'améliorer la situation en matière de sécurité internationale et de promouvoir la cause du développement afin que tous les États puissent se sentir en sécurité et à l'abri de la menace.

M. Dzvaïro (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) :
Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter, ainsi que votre pays, l'Équateur, pour votre élection à la présidence de cette importante commission à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous votre direction, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Nous exprimons également nos remerciements à l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de la Commission l'année dernière.

Le Zimbabwe se félicite des mesures adoptées ces dernières années dans le domaine du désarmement. La conclusion d'une Convention sur les armes chimiques, la création d'un Registre des armes classiques des Nations Unies et les progrès récents réalisés au niveau bilatéral dans le domaine du désarmement nucléaire entre les États-Unis et la Fédération de Russie sont autant de pas dans la bonne direction, à savoir un désarmement général et complet. Toutefois, ma délégation doit faire état de ses préoccupations face à l'ampleur de la tâche qui reste à réaliser. Il est effrayant de penser que, même lorsque les Traités START I et START II auront été pleinement appliqués, il restera encore suffisamment d'ogives nucléaires pour détruire plusieurs fois notre planète.

Nous voudrions rappeler que le désarmement nucléaire est une question multilatérale et non bilatérale. À cet égard, la décision unanime prise par la Réunion des ministres des affaires étrangères du Mouvement des non-alignés, au Caire,

en juin dernier — décision réaffirmée à l'unanimité par la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation du Mouvement des non-alignés à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, il y a deux semaines à peine, le 5 octobre — et qui consistait à présenter à nouveau et à mettre aux voix le projet de résolution demandant à l'Assemblée générale de solliciter un avis consultatif auprès de la Cour internationale de Justice sur la légalité de l'utilisation ou de la menace d'utilisation des armes nucléaires au titre du droit international, est à la fois appropriée et opportune.

J'évoquerai maintenant la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu en mars 1995. Le Zimbabwe pense que le TNP est un instrument international important dans le domaine du désarmement. Cependant, sa nature discriminatoire est indéniable. Il est certain que les États dotés d'armes nucléaires ne se sont pas acquittés de leurs obligations au titre des dispositions du Traité leur enjoignant de réduire et d'éliminer leurs arsenaux nucléaires et d'aider les États non dotés d'armes nucléaires à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous déplorons également que certains des États dotés d'armes nucléaires aient fait obstacle à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mesure qui, selon nous, aurait démontré leur bonne foi. Compte tenu de ce que je viens de dire, le Zimbabwe ne pourra pas apporter son appui à la prorogation illimitée et inconditionnelle du TNP à moins que les États nucléaires ne s'engagent formellement à réduire et à éliminer leurs arsenaux nucléaires dans le cadre d'un calendrier donné.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le désarmement doit être examiné sous tous ses aspects sans exclure aucune catégorie d'armes. Nous reconnaissons également que ce sont les armes classiques qui alimentent les conflits dans les pays en développement, notamment en Afrique. À cet égard, tout en admettant que la prolifération des armes classiques est en partie le résultat de la guerre froide, nous pensons que ce sont les États fournisseurs d'armes qui, dans une large mesure, doivent être blâmés pour cette prolifération continue. En conséquence, nous demandons la création d'instruments internationaux qui permettent de réglementer et de contrôler la fabrication, la vente ou le transfert de toutes les armes classiques. Les États producteurs d'armes ne devraient pas être guidés par l'appât du gain. Ils devraient exercer une responsabilité sociale internationale et faire en sorte que ces armes ne soient pas livrées dans les régions de conflit de par le monde.

Toute initiative destinée à promouvoir le désarmement général et complet doit inclure le désarmement en matières d'armes classiques et d'armes nucléaires. Comme beaucoup de délégations, celle du Zimbabwe est déçue de constater que la décision prise par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session et priant instamment la Conférence du désarmement de trouver un accord rapide par consensus sur l'élargissement de sa composition n'a pas porté ses fruits. L'action de l'Ambassadeur Sullivan, de l'Australie, constituait une base utile pour réaliser des progrès sur cette question prioritaire. Il est évident qu'aujourd'hui la composition de la Conférence n'est pas adaptée aux besoins en matière de contrôle des armements et de désarmement. Nous espérons donc que ceux qui se sont opposés à cet élargissement attendu depuis si longtemps changeront d'avis et permettront à la Conférence d'acquérir la représentation propre à lui donner une plus grande autorité morale et politique.

Pour terminer, le Zimbabwe se félicite des progrès continus réalisés en direction de la conclusion d'un traité faisant de l'Afrique une zone dénucléarisée et qui, nous l'espérons, sera adopté au début de 1995.

M. Taapopi (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) :
Au nom de la délégation namibienne, je voudrais commencer par féliciter le Président de son élection, et féliciter aussi les autres membres du bureau. Par la même occasion, je voudrais remercier l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne pour la manière remarquable dont il a présidé cette commission l'année dernière. Je suis convaincu que sous la direction compétente du Président, la Commission s'acquittera avec succès de sa tâche. Pour ma part, je tiens à l'assurer de la pleine coopération de ma délégation.

La limitation des armements, les problèmes de désarmement, les armes nucléaires et leur prolifération sont des questions qui continuent de préoccuper la communauté internationale. Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest et les profonds changements qui ont eu lieu, l'espoir était né que nous pourrions édifier maintenant un monde plus sûr, libéré de l'angoisse créée par un sentiment d'insécurité permanente. Cependant, l'incertitude dans laquelle sont plongées à l'heure actuelle de nombreuses régions en proie à des rivalités politiques, religieuses et ethniques montre que nos espoirs étaient prématurés.

Nous vivons une époque d'incertitude qui court le risque de créer dans le monde une instabilité extrêmement coûteuse en termes de détresse humaine. Des incertitudes subsistent en matière de prolifération des armes nucléaires

et d'autres armes de destruction massive. En outre, il y a la question plus vaste et intrinsèquement complexe de la prolifération des armes classiques.

C'est précisément en raison de cette évolution que le Gouvernement namibien se félicite des nouvelles initiatives prises en matière de désarmement et de contrôle de la prolifération des armes nucléaires. À cet égard, la Namibie loue le désengagement actuel et le démantèlement du système nucléaire stratégique par les parties au Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (START I). En fait, la communauté internationale tout entière a l'obligation morale de s'efforcer de réaliser des progrès durables dans le domaine du désarmement, du contrôle des armements, de la non-prolifération, de la transparence dans les transferts d'armes et des mesures de confiance, toutes choses essentielles pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous avons manifesté notre attachement aux questions relatives au désarmement en accueillant dans notre région des séminaires et des réunions sur les mesures propres à renforcer la confiance. En fait, du 16 au 25 mars 1994, la Namibie a accueilli la quatrième réunion du Groupe d'experts chargé de rédiger un projet de traité sur la dénucléarisation de l'Afrique. Une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique confirmerait, de façon significative, la bonne foi de tous les États africains qui s'opposent ardemment à la prolifération des armes nucléaires sur le continent comme dans le monde entier. Il faut mentionner également que, en tant qu'État membre actif de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, la Namibie non seulement est attachée à la promotion des échanges, y compris la mise en valeur des ressources halieutiques et marines dans cette zone, mais est également bien décidée à ce que cette région reste exempte d'armes nucléaires.

La Namibie a noté le rôle crucial que joue le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le maintien de la stabilité mondiale. Nous pensons que la prochaine Conférence sur l'examen et la prorogation dudit traité fournira une occasion précieuse de le réexaminer, de l'évaluer et de combler les lacunes qu'il présente afin d'en faire un instrument susceptible d'éliminer totalement les armes nucléaires. D'autres questions critiques, telles que le désarmement général et complet, les zones dénucléarisées et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire méritent également d'être discutées et résolues. Une fois qu'un consensus aura été obtenu sur ces questions et d'autres questions connexes, la prorogation du TNP, limitée ou illimitée, pourra être décidée à la satisfaction des États, dotés ou non d'armes nucléaires, qui sont parties au Traité.

La Namibie appuie la prorogation du TNP, puisqu'elle y a déjà adhéré. Il est toutefois légitime de se demander pour quelle raison ceux qui possèdent actuellement une capacité en matière d'armes nucléaires sont autorisés à la conserver, si elle est considérée comme non souhaitable et nuisible. Il en découle que l'exclusivisme du club des États dotés d'armes nucléaires et leur statut de vache sacrée ne sauraient être défendus à jamais.

Alors que les États non dotés d'armes nucléaires prennent des engagements à l'égard du TNP et d'autres accords, il est vital qu'ils reçoivent des garanties contraignantes de la part des États dotés d'armes nucléaires. La Namibie lance donc un appel non seulement en faveur de l'application universelle du TNP mais aussi pour demander qu'un sentiment d'urgence soit donné aux négociations sur la destruction des armes nucléaires par tous ceux qui en possèdent.

Pour terminer, la Namibie appuie pleinement la proposition à l'examen tendant à demander un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la légalité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Nous avons le sentiment que cela aurait des incidences importantes sur la possession, la mise au point et le déploiement de telles armes, et nous pouvons espérer que cela accélérerait leur élimination.

M. Bivero (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) :
Qu'il me soit permis de féliciter le Président de son élection et de féliciter également les autres membres du bureau. Ma délégation est très heureuse de travailler sous sa direction remarquable. Nous nous engageons à lui fournir tout notre appui et notre coopération afin de contribuer au succès de sa tâche.

Au fil des ans, le Venezuela a toujours appuyé les divers mécanismes de l'ONU consacrés au désarmement, convaincu de l'importante contribution que notre organisation est appelée à apporter dans la recherche de solution aux nombreux problèmes qui touchent la paix et la sécurité internationales.

Il n'y a probablement pas de contribution plus importante à la paix et à la sécurité internationales que les efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour parvenir au désarmement général et complet, et en corollaire, pour dégager les ressources destinées à la promotion du développement économique et social en général, et à la solution des problèmes des pays en développement en particulier. Cependant, nous ne pouvons nous estimer satisfaits des résultats obtenus après plusieurs décennies d'efforts. Nous croyons que les conditions existent pour prendre des mesures décisives.

ves en direction d'un désarmement général et complet, qui mette fin à l'incertitude créée par l'accumulation d'armes de destruction massive et la mise au point de techniques nouvelles dans le domaine militaire.

Convaincu de la nécessité d'édifier une paix plus solide, le Venezuela réaffirme qu'il est certain que la prolifération des armes de destruction massive, y compris en priorité les armes nucléaires, représente l'une des menaces les plus graves à la sécurité internationale. C'est pourquoi nous soulignons l'importance et l'urgence de tenir des négociations pour conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit universellement appliqué et effectivement vérifiable. Tout en reconnaissant que des mesures importantes en la matière ont été prises, qui sont venues consolider les progrès historiques accomplis sur le chemin de la paix, nous devons bien admettre que rien ne peut justifier la poursuite des essais nucléaires. Le Venezuela s'associe aux autres délégations pour espérer que la Conférence de prorogation du Traité sur la non-prolifération qui doit se tenir en 1995 sera couronnée de succès. Nous estimons qu'il est indispensable, durant le laps de temps qui nous sépare de cette conférence, que les divergences qui subsistent concernant l'avenir du Traité soient aplanies.

Nous souhaitons donc apporter notre modeste contribution à l'élaboration de formules qui permettraient de concilier les divers points de vue exprimés jusqu'à présent sur cette question. La position de mon pays est bien connue. Elle consiste à proposer un choix intermédiaire, à savoir que la Conférence de 1995 décide de proroger le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de la même façon qu'il a été adopté à l'origine. Il ne s'agirait ni d'une prorogation indéfinie ou inconditionnelle, ni d'une prorogation pour une période indéterminée, soumise à des conditions. Nous voulons simplement que le Traité continue d'exister sous le même régime, à savoir avec une conférence de réexamen se réunissant tous les cinq ans et une conférence de prorogation après 30 ans, en 2025.

Par ailleurs, les puissances nucléaires devraient s'engager à ne ménager aucun effort pour assurer le plein respect des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération, en particulier ses articles 4 et 6. Nous sommes convaincus que ce n'est que dans la mesure où toutes les dispositions énoncées dans le Traité auront été totalement mises en oeuvre que la confiance sera renforcée et que l'on s'acheminera vers une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération.

La question des garanties négatives de sécurité est une autre question inscrite à l'ordre du jour de la sécurité et du

désarmement. Nous estimons que tout progrès dans la mise en oeuvre de ces garanties créerait les conditions propices à la tenue en 1995 de la Conférence d'examen et de prorogation. Aussi sommes-nous persuadés que l'on assistera dans les mois qui précéderont la Conférence à des progrès significatifs vers la négociation d'un instrument international qui offre aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties suffisantes contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes de destruction massive.

Nous tenons à dire notre inquiétude face au risque de déstabilisation que constitue l'accumulation excessive d'armes classiques, ce qui est un facteur de méfiance dans les relations entre les États et entre les régions. Cet autre aspect du désarmement exige que nous fassions de plus grands efforts pour promouvoir des mesures de confiance, notamment la transparence dans le domaine de l'information relative aux questions militaires. Nous estimons qu'il appartient à l'Organisation des Nations Unies de renouveler ses efforts pour renforcer la confiance réciproque, contribuant ainsi à réduire le risque de conflit entre États. Parmi les mesures à envisager, nous pensons que l'on devrait accorder la priorité aux échanges systématiques d'informations militaires en améliorant l'efficacité du Registre sur les armes classiques, en augmentant le nombre de données rendues disponibles par des visites fréquentes de missions militaires, et en encourageant le développement régional et sous-régional des centres pour le renforcement de la confiance. Nous attachons une grande importance à cette question et nous estimons qu'il conviendrait de déployer de plus grands efforts afin de traiter ce problème dans sa totalité, en identifiant les moyens de canaliser ces efforts, sans préjudice du droit à la légitime défense et à la sécurité des États et dans le contexte d'une transparence accrue découlant d'un Registre des armes classiques efficace.

Attachant une grande importance à la question du désarmement et du développement qui figure à l'ordre du jour de la Commission, le Venezuela estime qu'il conviendrait de reconsidérer la façon dont nous traitons de cette question, notamment en ce qui concerne la réaffectation des ressources financières, humaines et scientifiques qui étaient jusqu'ici consacrées à des fins militaires. À cet égard, il est important de rappeler le lien étroit qui existe entre le désarmement et le développement. Nous attachons une très grande importance au nouveau système international qui est en train d'émerger et qui offre une occasion historique de faire des progrès significatifs dans les deux domaines. En d'autres termes, nous estimons que devrait être pleinement mis en oeuvre le Programme d'action adopté en 1987 à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement en vertu duquel les États Mem-

bres se sont engagés à consacrer une grande partie des ressources précédemment utilisées pour la fabrication d'armements au progrès économique et social des pays en développement.

Enfin, en ce qui concerne la question de la rationalisation des travaux de la Commission, nous nous associons aux autres délégations qui ont estimé que, pour accroître l'efficacité de la Commission, il fallait restructurer et réorganiser son programme annuel, et qui ont proposé d'encourager la tenue de débats plus concrets sur les sujets qui revêtent un très grand intérêt pour la communauté internationale. Tout en reconnaissant les changements positifs spectaculaires qui se sont produits dans le système international, lesquels exigent que nous procédions à une évaluation objective des questions de désarmement, nous estimons que ces changements ne doivent pas entraver les efforts qui ont été déployés dans d'autres domaines prioritaires, quels que soient les nouveaux problèmes qui apparaissent en matière de désarmement.

Lors de la dernière session de l'Assemblée générale, des progrès significatifs ont été faits en vue de la rationalisation de l'ordre du jour de la Première Commission. Nous espérons que l'on pourra poursuivre dans cette voie au cours de la présente session. Nous estimons que la Première Commission doit continuer de jouer un rôle important dans l'examen des questions liées à la limitation des armements et au désarmement.

À notre avis, les débats à la Première Commission doivent répondre à deux objectifs concrets : continuer de réexaminer les priorités énoncées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978, et contribuer à l'identification et à la promotion de vastes principes sur de nouveaux points. La Commission continuera ainsi de jouer son rôle de principal organe de l'ONU en matière de désarmement. En outre, nous partageons le point de vue de certains pays en développement, à savoir que les questions de désarmement doivent être débattues dans des instances universelles et représentatives.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres que

«Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée.

Le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour.

La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.» (*Décision 34/401, par. 8/10*)

Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à répondre aux propos tenus par le représentant de la Corée du Sud concernant mon pays. La Corée du Sud n'a pas à faire de commentaire sur la question nucléaire de la péninsule coréenne. Elle n'a jamais dit un seul mot au sujet de la présence d'armes nucléaires des États-Unis en Corée du Sud. Ce sont la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis qui sont responsables de cette question. La Corée du Sud ferait mieux de regarder ce qui se passe entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Elle ne devrait pas faire obstacle aux pourparlers qui ont lieu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

Le représentant de la Corée du Sud s'est montré nerveux et s'est dit inquiet que la Corée du Sud ait été écartée des pourparlers entre notre pays et les États-Unis. Note économie est puissante, indépendante et autosuffisante. Nous n'avons nullement l'intention de demander de l'aide à la Corée du Sud. Je conseille aux autorités sud-coréennes de cesser de fanfaronner et de songer plutôt à la situation de banqueroute dans laquelle se trouve une économie coloniale qui ploie sous le fardeau d'une dette de plusieurs dizaines de milliards de dollars.

M. Rhee (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation regrette sincèrement de demander à intervenir pour répondre à la déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée au titre du droit de réponse, vu que cette déclaration semble ne mériter aucune réponse. Toutefois, je ferai une brève déclaration pour les archives de la Commission.

Au sujet des affirmations de la République populaire démocratique de Corée selon lesquelles mon pays fait obstruction au dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, je voudrais me référer à

ce que mon ambassadeur a déjà dit cet après-midi sur ce récent développement.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je pense que tous les représentants présents à cette séance ont vu l'interview télévisée accordée par le Président de la Corée du Sud, M. Kim Young Sam. Celui-ci a supplié les États-Unis de ne pas faire de concession à la République populaire démocratique de Corée dans le cadre des pourparlers. J'adresse donc une fois de plus aux représentants de la Corée du Sud le Conseil suivant : plus les autorités sud-coréennes tentent de salir notre pays, plus elles montrent à quel point le fait d'avoir été écartées des pourparlers entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée les rendent inquiètes et nerveuses.

M. Stephanou (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai choisi de ne pas parler sur un point d'ordre cet après-midi pour ne pas interrompre la déclaration du représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. C'est la raison pour laquelle j'use maintenant du droit de réponse de ma délégation.

Concernant l'appellation incorrecte de l'État en question utilisée dans cette déclaration, je voudrais rappeler la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité, selon laquelle cet État a été admis aux Nations Unies,

«devant être désigné provisoirement, à toutes fins utiles à l'Organisation, sous le nom d'ex-République yougoslave de Macédoine' en attendant que soit réglée la divergence qui a surgi au sujet de son nom;» (*Résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité, par. 2*)

Cette divergence n'a toujours pas été réglée.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Je regrette d'intervenir à cette heure tardive.

Le représentant de la Grèce a, regrettamment, donné une interprétation incorrecte de la résolution 817 (1993) du

Conseil de sécurité. Il embrouille malheureusement la question, et ce n'est pas la première fois qu'il le fait.

Le nom de mon pays est la République de Macédoine, et non pas ce qui est écrit sur la plaque qui se trouve en face de moi. Ce qui est écrit sur cette plaque n'est pas le nom de mon pays. Si quelqu'un veut utiliser cette appellation — le nom provisoire donné à notre pays — il ou elle peut le faire, mais uniquement si tel est son désir. Ce n'est une obligation pour personne, et nul, pas même le représentant de la Grèce, n'est tenu d'utiliser cette appellation, ce qui, je le souhaite, ne sera plus le cas bientôt. Je répète encore une fois que le nom de mon pays est la République de Macédoine, et que n'importe qui souhaite utiliser notre appellation constitutionnelle en s'adressant à nous est libre de le faire. Cela est pleinement conforme à la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité.

M. Stephanou (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Je serai bref.

Je voudrais dire qu'il n'est pas question d'interpréter la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité, vu que son texte s'explique de lui-même. Si elle devait être interprétée comme impliquant que l'on peut se référer à l'ex-République yougoslave de Macédoine d'une autre manière, la résolution n'aurait plus de sens.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Je le répète une nouvelle fois : le représentant de la Grèce est en train d'embrouiller la question. Il confond la référence avec le nom. Le nom de mon pays est la République de Macédoine, et la résolution du Conseil de sécurité utilise la référence pour notre nom.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais rappeler à tous les États Membres qui n'ont toujours pas communiqué la liste des membres de leur délégation à la Première Commission de bien vouloir le faire le plus rapidement possible. Cela permettra au Secrétariat de diffuser officiellement la liste des membres de la Commission dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 17 h 40.